



DIEPAT/19-834-1169 du 25/11/2019

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DEPARTEMENTALE
DES ATRF**

Référence : article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Agents Techniques de Recherche et Formation

Dossier suivi par : Mme RICARD - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- la composition des commissions de réforme départementale concernant le corps des :
Agents Techniques de Recherche et Formation

portant désignation des représentants des personnels.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et formation en sa séance du 20 juin 2019

ARRETE

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence : 2019 17

Dossier suivi par :
Muriel Ricard

Téléphone :
04 42 91 72 26

Fax :
04 42 91 70 06

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des adjoints techniques de recherche et formation**

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Madame MAZERAN Francette
LPO Les Iscles – Manosque
- Madame ROCHE Sabine
LGT Pierre-Gilles de Gennes – Dignes les Bains

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame FABRE Natacha
LGT Lucie Aubrac - Bollène
- Madame DUGOURD Hélène
Aix-Marseille Université

Pour le département de Vaucluse :

- Madame FABRE Natacha
LGT Lucie Aubrac - Bollène

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 15 novembre 2019

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations
et des ressources humaines

Mialy VIALLET